Clauses d'annulation et remboursement des Activités organisées par l'ASMA 21

Contrat pour un atelier peinture sur céramique à Tata Café
Entre l'ASMA 21 et Mr/Mme ……

ARTICLE 1 : OBJET – DESCRIPTION

L'ASMA 21 organise un atelier peinture sur céramique à Tata Café
Le présent contrat définit les conditions d'organisation de la sortie.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Les inscriptions sont validées à réception du formulaire complété et signé, accompagné du règlement total ou d'un acompte défini pour la sortie.
2. La date limite d'inscription est fixée au 5 novembre 2026 sauf indication contraire.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ANNULATION DE L'ASMA 21

L'ASMA 21 se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure. La totalité des sommes payées par les participants sera restituée dans les jours qui suivent l'annulation.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE DÉDIT DU PARTICIPANT

1. Toute annulation doit être signalée dans **les plus brefs délais** par mail, appel téléphonique ou SMS au responsable de la sortie.
2. Les demandes de remboursement en cas de force majeure (maladie grave, hospitalisation, décès d'un proche, etc.) doivent être accompagnées d'un justificatif officiel (certificat médical, avis de décès) pour être acceptées.
3. Tableau taux de remboursement en fonction de la date de l'annulation (utilisé uniquement en cas d'absence de justificatifs officiels)

Nombre de jours avant l'atelier	Plus de 30 jours	Entre 30 et 14 j	Entre 14 et 7 j	Entre 7 j et le jour de l'atelier
Pourcentage de remboursement	90 %	50%	30%	0%

ARTICLE 5 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Je reconnais souscrire à :

- Une assurance personnelle ou individuelle ☐ OUI ☐ NON *
- Une assurance Responsabilité Civile en cas de dédommagement à un tiers ☐ OUI ☐ NON *

*Cocher la bonne réponse

Clauses d'annulation et remboursement des Activités organisées par l'ASMA 21

ARTICLE 6 : CHARTE DE BONNE CONDUITE

☐ Je m'engage à ne pas abuser d'alcool ou de substances illicites pendant cette activité et à respecter les règles de bonne conduite envers les autres participants*

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

- **PERSONNE MAJEURE**

Je soussigné(e) : …….

Né(e) le : ……, demeurant à …….

Autorise par la présente l'ASMA 21, située 26 Bd Docteur Petitjean 21000 DIJON, à utiliser mon image pour les besoins de sa communication sur le site internet pendant 4 ans.

☐ OUI ☐ NON *

- **PERSONNE MINEURE**

Je soussigné(e) : …….

Parent de l'enfant ou des enfants :

Enfant 1 : Nom …… Prénom : …… Né(e) le : …. / …. / …..

Enfant 2 : Nom …… Prénom : …… Né(e) le : …. / …. / …..

Enfant 3 : Nom …… Prénom : …… Né(e) le : …. / …. / …..

Enfant 4 : Nom …… Prénom : …… Né(e) le : …. / …. / …..

Autorise par la présente l'ASMA 21, située 26 Bd Docteur Petitjean 21000 DIJON, à utiliser son image pour les besoins de sa communication sur le site internet pendant 4 ans.

☐ OUI ☐ NON *

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de votre inscription à la sortie. Elles seront conservées pendant 4 ans et accessibles uniquement par les membres habilités de l'association. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression de vos données en contactant : jocelyn.trebern@institut-agro.fr ou marie-claire.de-vos-franzin@institut-agro.fr .

*Cocher la bonne réponse

En signant le formulaire d'inscription, le participant accepte les termes du présent contrat

Je soussigné(e)..... , reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de participation et d'annulation définies par l'association ASMA 21.

DATE : …….. SIGNATURE :

*Cocher la bonne réponse